



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA
CIRCULATION DES VEHICULES A WAYAI LE 02/08/2026
LORS D'UN MARCHE ARTISANAL A LA FERME**

La Bourgmestre,

Vu le courrier en date du 08/07/ 2026 de Madame Lore MICHEL (0475/985657) loremichel@gmail.com organisant un marché artisanal à la ferme à Wayai le 02/08/2026 ;
Vu l'accord du Collège communal en date du 27/07/2026 ;
Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents;
Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;
Vu les articles 119 et 134, 135 de la nouvelle loi communale;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2 ;
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
Vu l' Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique ;

ARRETE

Art. 1 : le dimanche 02 août 2026 entre 07h00 et 23h00 :

le chemin n° 45 sera mis en sens unique depuis son intersection avec le chemin n° 7 et son intersection avec le chemin n° 46. Le sens autorisé sera dans le sens de la montée (depuis les Ets Michoel vers le pont de l'autoroute).

Art. 2: Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme à l' A.M. du 07/05/99 et bien éclairée déposée par le service des travaux **et mise en place et retirée par l'organisateur sous son entière responsabilité.**

Art.3: Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art. 4: Le présent arrêté sera transmis à :

A Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers
A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
A notre police locale.
A notre service des Travaux
Aux organisateurs

Jalhay, le 28/07/2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

